



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un novembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Devon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à M. Damien Metzlé, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-24-11-27-11

Objet : Marché relatif à la location longue durée du parc automobile - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Délibération n° DEL-24-11-27-11

Objet : Marché relatif à la location longue durée du parc automobile - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1 et R.2124-1,

VU le marché n° 2020-35 relatif à la location longue durée du parc automobile de la Commune notifié le 18 décembre 2020 à la société SAML,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 18 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2020-35 relatif à la location longue durée du parc automobile de la Commune, notifié le 18 décembre 2020 à la société SAML, prendra fin le 17 décembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure un marché mono-attributaire passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT pour cette nouvelle procédure, la dévolution en trois (3) lots séparés reste identique à celle du marché n° 2020-35 susvisé, à savoir :

- lot n° 1 : location de véhicules de tourisme
- lot n° 2 : location de véhicules petits et grands utilitaires
- lot n° 3 : location de véhicules à énergie propre de type électrique,

CONSIDÉRANT que le marché prendra la forme d'un accord-cadre qui sera réglé par application des prix figurant dans le bordereau des prix unitaires et sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel défini comme suit pour chacun des lots :

- lot n° 1 : 75 000,00 € HT
- lot n° 2 : 115 000,00 € HT
- lot n° 3 : 100 000,00 € HT,

CONSIDÉRANT que le marché sera conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par reconduction tacite trois (3) fois, pour une durée d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans et prendra effet à compter du 1^{er} février 2025 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date,

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

AUTORISE le Maire à lancer une consultation en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1 et R2124-1 du Code de la commande publique.

Délibération n° DEL-24-11-27-11

Objet : Marché relatif à la location longue durée du parc automobile - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les lots sus indiqués avec les opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignés par la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à relancer la consultation, en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si les marchés (lots) étaient déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance le 27 novembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.